



PNUE

SAICM/ICCM.2/5



Approche stratégique  
de la gestion internationale  
des produits chimiques

Distr. : Générale  
17 décembre 2008

Français  
Original : Anglais

---

**Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques**

**Deuxième session**

Genève, 11–15 mai 2009

Point 4 e) de l'ordre du jour provisoire\*

**Mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale  
des produits chimiques : ressources financières et techniques pour la  
mise en œuvre**

**Rapport du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide à  
la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à  
sa deuxième session**

**Note du secrétariat**

1. L'annexe à la présente note contient une introduction et un résumé analytique du rapport du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide soumis à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa deuxième session, conformément au paragraphe 24 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.
2. Le présent document est disponible dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Le rapport intégral, disponible en anglais uniquement, figure au document SAICM/ICCM.2/INF/30.

---

K0843008

\* SAICM/ICCM.2/1.  
170309

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## Annexe

# Rapport du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa deuxième session

## Introduction

1. Dans sa résolution I/4<sup>1</sup>, adoptée à sa première session, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a créé le Programme de démarrage rapide, afin « d'appuyer un renforcement des capacités et des activités initiales de mise en œuvre dans les pays en développement, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays à économie en transition ». Au titre de cette résolution, la Conférence a demandé à ce que le Programme de démarrage rapide dispose d'un Fonds d'affectation spéciale administré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), appelé Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide, et que le Programme fasse appel à une coopération multilatérale, bilatérale et d'autres formes de coopération. La Conférence a également invité les gouvernements en mesure de le faire, les organisations régionales d'intégration économique, les organisations intergouvernementales, le secteur privé, y compris l'industrie, les fondations, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes, à contribuer au Programme de démarrage rapide.

2. La résolution I/4 a établi le Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide, lequel se compose de deux représentants gouvernementaux de chacun des groupes régionaux établis par l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de tous les donateurs bilatéraux, multilatéraux et autres contributeurs au Programme. Le Conseil exécutif examine les progrès réalisés dans le cadre du Programme, sur la base des rapports présentés par le Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale et par les autres participants au Programme, et fournit des directives opérationnelles sur la mise en œuvre des priorités stratégiques du Programme. Au titre de la résolution I/4, le Conseil exécutif doit faire rapport à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, à ses deuxième et troisième sessions, sur la mise en œuvre du Programme de démarrage rapide et sur le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide.

3. Le présent document est le premier rapport soumis par le Conseil exécutif à la Conférence. Il vise à contribuer au respect de plusieurs fonctions de la Conférence, telles qu'énoncées au paragraphe 24 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique. Ainsi, le rapport du Conseil exécutif contribue au respect des fonctions générales de la Conférence, qui sont : « de recevoir les rapports communiqués par toutes les parties prenantes concernées sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique et de diffuser des informations, selon qu'il convient » (paragraphe 24 a)), « d'évaluer la mise en œuvre de l'Approche stratégique, afin d'examiner les progrès réalisés au regard de l'objectif de 2020, puis de prendre des décisions stratégiques, de planifier, de fixer des priorités et d'actualiser l'approche, en tant que de besoin » (paragraphe 24 b)), « de rendre compte aux parties prenantes des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique » (paragraphe 24 d)), « de promouvoir le renforcement des capacités nationales de gestion des produits chimiques » (paragraphe 24 g)) et « d'encourager la participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de l'Approche stratégique » (paragraphe 24 m)).

4. Au titre du paragraphe 19 de la Stratégie politique globale, l'Approche stratégique devrait comprendre « la mobilisation de ressources financières supplémentaires aux niveaux national et international, notamment dans le cadre du Programme de démarrage rapide (...) afin d'accélérer le processus de renforcement des capacités et des moyens nécessaires pour parvenir aux objectifs de l'Approche stratégique ». A ce titre, le rapport du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide aidera la Conférence à remplir ses fonctions « de veiller à faire en sorte que les ressources financières et techniques nécessaires soient disponibles pour assurer la mise en œuvre de l'Approche stratégique » (paragraphe 24 h)) et « d'évaluer la performance du mécanisme financier de l'Approche stratégique » (paragraphe 24 i)).

---

<sup>1</sup> La résolution I/4 figure dans l'annexe I au document SAICM/ICCM.2/INF/30.

5. La préparation du présent rapport a commencé lors de la troisième réunion du Conseil exécutif, tenue les 8 et 9 mai 2008. Sur la base des directives fournies par le Conseil exécutif, le secrétariat a élaboré des projets de rapport initiaux, qui ont été examinés lors de deux téléconférences, tenues le 26 septembre et le 25 novembre 2008. Le rapport a été terminé en décembre 2008, afin de pouvoir être traduit et être disponible suffisamment de temps avant la tenue de la deuxième session de la Conférence. En conséquence, le rapport reflète les informations qui étaient disponibles au mois de novembre 2008, notamment en ce qui concerne le niveau des contributions et l'état d'avancement des projets du Fonds d'affectation spéciale. Des informations supplémentaires seront fournies dans les documents SAICM/ICCM.2/5/Add.1 et SAICM/ICCM.2/INF/8, lesquels seront disponibles peu de temps avant la tenue de la deuxième session de la Conférence.

## I. Résumé analytique

6. Le secrétariat de l'Approche stratégique a commencé à élaborer des arrangements relatifs à l'établissement du Programme de démarrage rapide et de son Fonds d'affectation spéciale en mai 2006. Entre les mois de septembre 2006 et août 2008, il y a eu cinq cycles de demandes de subventions dans le cadre du Programme de démarrage rapide<sup>2</sup>. Le fonctionnement et la gestion du Programme ont été examinés et guidés par le Conseil exécutif, qui a tenu trois réunions annuelles, et par le Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale, qui s'est réuni six fois<sup>3</sup>.

7. Le Conseil exécutif fournit des directives opérationnelles pour le Programme de démarrage rapide, notamment concernant les critères d'admissibilité pour obtenir une assistance du Fonds d'affectation spéciale, les questions administratives et la reconnaissance des contributions apportées au Programme. Le Conseil exécutif a également adopté un plan d'activités pour le Programme de démarrage rapide. A l'issue de chaque cycle de demandes de subventions dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale, le Comité de mise en œuvre examine et évalue les propositions reçues par le secrétariat, pour déterminer leur exhaustivité et leur recevabilité. De plus, le Comité de mise en œuvre fournit des directives sur le processus de demande de subventions dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale, notamment concernant les formulaires de demande et les lignes directrices applicables aux demandes, et les arrangements relatifs à la mise en œuvre des projets, y compris leur surveillance et leur évaluation. Le Comité de mise en œuvre assure encore un suivi de la mise en œuvre des projets du Programme de démarrage rapide financés par le Fonds d'affectation spéciale, et fait rapport au Conseil exécutif sur leur état d'avancement.

8. Depuis 2006, le Fonds d'affectation spéciale a reçu des annonces de contribution de 21 donateurs, s'élevant à un montant total d'environ 16 244 000 dollars. Dans le cadre des cinq cycles de demandes de subventions qui ont été menés à ce jour, le Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale a approuvé des projets d'une valeur totale de 14 020 252 dollars. En novembre 2008, le solde du Fonds d'affectation spéciale, qui inclut les annonces de contribution non payées et les frais d'administration de 5% facturés par le PNUE en tant qu'administrateur du Fonds d'affectation spéciale, était d'environ 1 321 735 dollars. En date de mai 2008, cinq gouvernements, une association industrielle et sept organisations non gouvernementales avaient déclaré des contributions apportées au Programme en dehors du Fonds d'affectation spéciale, en utilisant la procédure et le formulaire de déclaration officiels établis par le Conseil exécutif. Ces contributions sont des contributions financières et en nature apportées à des programmes, projets et activités bilatéraux de gestion des produits chimiques, en vue d'appuyer les objectifs et les priorités stratégiques du Programme de démarrage rapide dans les pays en développement et les pays à économie en transition. Au mois de mai 2008, les contributions financières et en nature quantifiées déclarées s'élevaient à un montant total de 23 690 400 dollars. Des contributions supplémentaires en nature non quantifiées ont été apportées également, en temps de personnel et d'autres ressources visant à faciliter la mise en œuvre de programmes et de projets.

---

<sup>2</sup> Le présent rapport ne contient aucune information sur le sixième cycle de demandes de subventions, qui se termine en principe le 27 février 2009. Des informations sur ce sixième cycle de demandes figureront dans le document SAICM/ICCM.2/5/Add.1.

<sup>3</sup> Le présent rapport ne contient aucune information sur la quatrième réunion du Conseil exécutif, qui est prévue les 23 et 24 avril 2009, ni sur la septième réunion du Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale, qui est prévue les 16 et 17 avril 2009.

9. Dans le cadre des cinq cycles de demandes de subventions auprès du Fonds d'affectation spéciale, le secrétariat a reçu 169 propositions de projet. Le Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale a approuvé 74 projets, pour un financement total d'environ 14 020 252 dollars; ces projets seront mis en œuvre par 60 gouvernements et sept organisations de la société civile, et des activités liées à ces projets seront menées dans 73 pays, dont 34 pays les moins avancés ou petits Etats insulaires en développement. De plus, le Comité de mise en œuvre a recommandé que 44 projets soient élaborés de manière plus poussée, puis soumis à nouveau. Au mois de novembre 2008, 32 projets étaient mis en œuvre, 14 projets allaient commencer après la conclusion d'accords sur des arrangements initiaux relatifs à la gestion du projet, et 18 projets, dont 17 avaient été approuvés en octobre 2008, attendaient la confirmation d'approbations conditionnelles et l'établissement d'instruments juridiques définitifs, avant qu'ils puissent être traités plus avant.

10. Suite à des retards initiaux dans la conclusion d'arrangements administratifs et juridiques en 2007, les projets des premier et deuxième cycles de demandes de subventions sont aujourd'hui dans une phase de mise en œuvre, et certains projets sont presque terminés. En novembre 2008, tous les projets du premier cycle de demandes avaient commencé, et avançaient conformément à leurs plans de travail et à leurs objectifs. Sur les 21 projets approuvés dans le cadre du deuxième cycle de demandes de subventions, 19 projets avaient commencé et 2 projets étaient encore en suspens, en attendant la conclusion d'accords entre l'organisme d'exécution et les candidats au projet, ou une coordination et une élaboration plus poussées du projet au niveau national.

11. La mise en œuvre des projets approuvés dans le cadre des troisième et quatrième cycles de demandes de subventions a été retardée du fait de l'adoption, en 2008, de nouveaux modèles d'instruments juridiques par le PNUE. Ces modèles ont été finalisés en août 2008, et des accords sont actuellement conclus pour les projets approuvés dans le cadre des troisième et quatrième cycles de demandes. En octobre 2008, le Comité de mise en œuvre a approuvé, avec ou sans conditions, des nouveaux projets soumis dans le cadre d'un cinquième cycle de demandes de subventions. Après une confirmation des approbations conditionnelles, des accords seront signés entre les candidats au projet et les organismes d'exécution du projet, afin que la mise en œuvre de ces projets puisse commencer en 2009.

12. Le rôle du secrétariat de soutien au Programme de démarrage rapide comprend la fourniture de services de secrétariat pour les réunions du Conseil exécutif et du Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale, la fourniture d'un soutien administratif au Fonds d'affectation spéciale, l'examen des propositions de projet pour déterminer leur exhaustivité et leur recevabilité, et la fourniture de directives aux parties prenantes, aux fins d'élaboration de propositions de projet. Bien que la Commission européenne apporte actuellement un soutien financier à un poste au sein du secrétariat, la permanence de ce poste dépendra des contributions supplémentaires apportées par des donateurs, afin de couvrir les frais du secrétariat au cours des prochaines années. En raison du volume sans cesse accru des projets et de l'augmentation correspondante de la charge de travail du secrétariat, le secrétariat proposera à la Conférence, à sa deuxième session, que des moyens supplémentaires en personnel soient apportés pour soutenir les activités du Programme de démarrage rapide.

13. En avril 2007, le Conseil exécutif a adopté un plan d'activités comprenant une stratégie de mobilisation des ressources, afin d'aider à assurer la viabilité du Programme, y compris au moyen d'une reconstitution du Fonds d'affectation spéciale, sur une base régulière et équitable, par un groupe de donateurs aussi large que possible. Le Conseil exécutif a décidé que l'objectif de collecte de fonds dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale était de parvenir à une croissance annuelle moyenne de 5 à 10% au-dessus du montant d'environ 6 millions de dollars recueilli en 2006. La performance du plan d'activités au regard des objectifs de collecte de fonds et de mise en œuvre a été positive. Par contre, d'autres stratégies et objectifs du plan d'activités, en particulier concernant l'augmentation et l'élargissement de la base des donateurs, ont présenté plus de difficultés.

14. Depuis le moment de l'établissement du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide, le Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale, le secrétariat de l'Approche stratégique et les parties prenantes ont recueilli des données d'expérience et des points de vue sur plusieurs questions de politique générale et opérationnelles. Le Conseil exécutif a fourni des directives opérationnelles sur plusieurs questions, y compris dans le cadre de l'adoption du plan d'activités du Programme de démarrage rapide, dont la reconnaissance des contributions apportées au Programme en dehors du Fonds d'affectation spéciale, et les critères d'admissibilité des demandes pour obtenir un financement

du Fonds d'affectation spéciale. D'autre part, le Conseil exécutif a examiné des questions de politique générale, comme le champ d'application des activités habilitantes. Le Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale a fourni des directives opérationnelles sur le processus de demande de financement d'un projet et sur la mise en œuvre des projets, y compris au moyen de l'élaboration de matériel relatif aux demandes et de documents d'orientation, d'une supervision de la mise en œuvre des projets, et de l'établissement de normes de surveillance et d'évaluation indépendantes des projets.

15. Dans le cadre de réunions et de consultations régionales, de nombreuses parties prenantes ont bien accueilli le Programme et fait des commentaires positifs sur son caractère adéquat. Quelques parties prenantes ont demandé d'augmenter les ressources disponibles, d'augmenter le financement disponible par projet et par pays, et d'envisager le prolongement de la durée du Programme de démarrage rapide. Certains gouvernements donateurs ont déclaré qu'un partage plus équitable de la charge serait une condition préalable au maintien de leurs contributions au Programme. Ils ont fait observer également que la dépendance à l'égard d'un petit nombre de gros donateurs rendait le Programme vulnérable à des variations ou à une insuffisance de financement.

16. Le Conseil exécutif a convenu de faire des recommandations qui seront soumises à l'examen de la Conférence, à sa deuxième session, notamment en ce qui concerne les arrangements relatifs aux réunions du Conseil exécutif, les ressources en personnel du secrétariat nécessaires pour gérer le Programme de démarrage rapide, la base des donateurs et la viabilité financière du Fonds d'affectation spéciale, et les enseignements tirés durant la phase initiale du Programme de démarrage rapide.

---